

## Examen d'Entrée à l'Ecole des Avocats



vendredi 24 septembre 2010  
Amphi. DESPAX

### PROCEDURE PENALE

Sur les conseils d'un ami, Monsieur Trissotin mis en examen pour vol aggravé et escroquerie, décide de changer d'avocat et demande à Maître Dupanache de reprendre son dossier. Dans la discussion qu'il a avec son nouveau défenseur, Monsieur Trissotin explique qu'il est à la recherche d'un travail stable depuis de longs mois et qu'il redoute d'avoir à affronter un procès en dépit de toutes ses dénégations. Il précise également qu'il a longuement été interrogé deux fois par le juge d'instruction, dans son cabinet, sans qu'il n'y ait eu d'enregistrement audiovisuel, ce que son avocat lui avait conseillé d'accepter à l'époque pour ne pas susciter, à ses dépens, l'agacement du magistrat.

Il résulte par ailleurs de la consultation du dossier par Maître Dupanache que le juge d'instruction a été doublement saisi : le 20 juillet 2009 par réquisitoire à fin d'informer du procureur concernant les faits de vol aggravé par la menace d'une arme qui s'est avérée factice et par plainte avec constitution de partie civile. Elle émane de l'ancien employeur de Monsieur Trissotin, acariâtre et procédurier, pour qui il faisait des travaux de jardinage et qui l'accuse de lui avoir escroqué 1000 euros. La victime avait déposé plainte devant le procureur le 30 avril 2009 ; à défaut de réponse, elle a saisi le 15 juin le juge d'instruction, lequel a ouvert une information un mois plus tard alors que le procureur avait pris des réquisitions de non-lieu *ab initio*. La mise en examen est intervenue le 22 octobre 2009.

Les principaux éléments à charge contre M. Trissotin dans l'affaire du vol aggravé pratiqué chez un revendeur de téléviseurs et autres appareils haut de gamme sont un enregistrement des caméras du magasin montrant un individu cagoulé de la même stature que M. Trissotin portant un blouson de cuir et plusieurs photographies d'un entrepôt au sein d'une propriété privée prises par la police au téléobjectif depuis le toit d'un immeuble alentour. L'on y reconnaît distinctement M. Trissotin vêtu d'un blouson identique transportant un écran plasma au milieu de plusieurs cartons. Une perquisition ayant eu lieu le lendemain a établi que tous les biens étaient le fruit d'infractions. Pour sa défense, M. Trissotin a toujours argué du fait qu'il a remplacé à la manutention, pendant quelques jours, une ancienne connaissance - un certain Dédé -, ce qui lui a permis d'arrondir sa fin de mois. Quelques mois après sa mise en examen, il a demandé, en bonne et due forme, sa confrontation avec M. Benoît retrouvé par hasard et qu'il prétend être le fameux Dédé. Pourtant, Maître Dupanache s'étonne de ne pas trouver trace de la réponse du juge d'instruction à la demande de son client.

Pour ce qui est de l'escroquerie, M. Trissotin explique très simplement la présence des 1000 euros sur son compte bancaire ; la somme correspond à ce que lui devait son employeur en rémunération de son travail pour lequel aucun contrat n'a jamais été établi.

Vous êtes avocat stagiaire chez Maître Dupanache et il vous demande de rédiger un solide argumentaire pour la défense de M. Trissotin.

**Le code pénal et le code de procédure pénale sont autorisés.**